

Voyager avec des enfants : Flightright donne ses conseils pour des vacances sans stress

Paris, le 22 Mai 2019 - À l'approche des vacances d'été, nombreux sont les voyageurs qui commencent à se préparer. Parmi eux, les passagers avec enfants qui doivent se parer à toute éventualité pour profiter d'une expérience familiale en douceur. Flightright, qui se soucie du bien-être des passagers aériens, donne 3 conseils pour que chaque parent puisse entamer leurs vacances sans soucis.

1) Se renseigner sur le règlement des compagnies aériennes

S'informer à l'avance sur les règlements et les conditions de la compagnie aérienne avec laquelle on voyage, permet d'éviter quelques mauvaises surprises.

● Le billet

Il faut le savoir, mais de nombreuses compagnies aériennes ne facturent pas (ou peu) les billets des passagers de moins de deux ans. En revanche, cela n'inclut pas nécessairement le droit à un siège, les bébés voyageant généralement sur les genoux de leurs parents. Les enfants allant jusqu'à onze ans bénéficient quant à eux bien souvent de réductions importantes.

● Bagages

Les règles concernant les bagages à main étant très strictes, il est important de vérifier le contenu que l'on emporte avec soi en cabine pour les bébés. En cas d'allergie ou de maladie, la compagnie aérienne doit être consultée pour tout médicament nécessaire à bord. Pour les aliments, ils peuvent être emportés sans restriction, dans la mesure où ils sont dans des contenants fermés ou, pour les produits liquides, ne pas excéder les 100 ml et être placés dans un sac en plastique transparent de 20 cm par 20 cm. En vertu de la réglementation actuelle, les passagers ayant des nourrissons peuvent voyager avec du lait infantile, des petits pots ou des jus. Il est également possible de mélanger du lait en poudre avec une eau chaude fournie par l'équipage.

● Poussettes et chaises pour bébés

Sur les longs courriers, la plupart des compagnies aériennes proposent gratuitement des équipements pour bébé (poussette, lit, siège...). D'autres demandent des suppléments pouvant parfois aller jusqu'à 20€. Les personnes souhaitant voyager avec leur propre poussette peuvent le faire sous réserve de différentes conditions (taille et type de poussette, place dans l'avion). Dans tous les cas, les poussettes doivent être pliées et emballées dans une housse de transport.

2) Si l'enfant voyage seul : ne pas oublier l'autorisation de sortie

Les mineurs français doivent présenter une pièce d'identité à leur nom s'ils veulent voyager (passeport ou carte nationale d'identité selon les destinations). Le livret de famille et le passeport de l'un des parents ne leur permet pas de prendre l'avion, le premier n'étant pas considéré comme une pièce d'identité.

L'autorisation de sortie du territoire quant à elle, est également obligatoire pour tout mineur, français ou étranger résidant en France, voyageant hors de France non accompagné par une personne titulaire de l'autorité parentale. Elle doit être accompagnée de la photocopie d'un document d'identité valide de la personne signataire.

3) Prévoir un kit de premiers secours

Une trousse de premiers secours bien organisée permet de se préparer à (presque) toutes les éventualités. Pansements, compresses, spray antiseptiques, antalgiques, écrans solaires... Selon la destination, il est conseillé d'apporter un spray anti-moustiques, une pommade pour soulager les piqûres d'insectes ou un traitement contre la diarrhée. En outre, il est également indispensable de se renseigner sur d'éventuels vaccins ou médicaments à prendre avant de visiter un pays.

En cas de vol annulé ou retardé

Si l'avion est annulé ou retardé, il s'agit d'une situation particulièrement stressante pour les familles en raison des longues attentes que cela peut entraîner. Dans de nombreux cas, les passagers ont droit à une indemnisation allant jusqu'à 600 euros par vol et cela vaut également pour les enfants. La condition préalable est que l'intégralité du billet de l'enfant ou les frais de service minimales aient été payés. Des plateformes web telles que Flightright aident les passagers à réclamer une indemnisation aux compagnies aériennes. En quelques clics et gratuitement, les voyageurs concernés peuvent vérifier si une indemnisation est possible et la faire valoir.

À propos de Flightright

Leader européen en matière de services dédiés aux droits des passagers aériens, Flightright propose une technologie juridique de pointe permettant aux voyageurs victimes de vols retardés, annulés ou surbookés de vérifier leur éligibilité à une indemnisation selon le Règlement européen. Son réseau international d'experts accomplit les démarches nécessaires pour réclamer et obtenir l'indemnisation due, allant de 250 à 600€ par passager. Flightright, cofondée par l'avocat Philipp Kadelbach en 2010, emploie aujourd'hui une équipe internationale de 120 personnes et a obtenu, à date, plus de 200 M€ en indemnisations pour ses clients. Flightright est également l'un des membres fondateurs de l'Association of Passenger Rights Advocates (APRA), créée en 2017 par les principaux portails de défense des droits des voyageurs. Cet organisme veille aux droits des passagers aériens dans toute l'Europe.

Contacts presse :

Flightright
Gabriel Destremaut
gabriel.destremaut@flightright.de
+49 3 31 98 16 90 44

Agence PROFILE
Aurore Escamilla
aescamilla@agence-profile.com
01 56 26 72 14
Juliette Kandel
jkandel@agence-profile.com
01 56 26 72 09